

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 45-2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone hors TiSA": que ça se voie! »

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission :

Mardi 4 juin 2019, à 19h

Salle de Municipalité

Groupe UDC

.....

6 mai 2019

PREAVIS N° 45-2019

Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé
« Renens "Zone hors TiSA": que ça se voie! »

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Accord sur le commerce des services (ACS) : définition et enjeux	2
3. Historique de l'engagement de la Ville de Renens	3
4. Mesures envisagées	4
5. Incidences financières	5
6. Conclusion de la Municipalité.....	5

Renens, le 6 mai 2019

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. **Préambule**

Le présent préavis donne réponse au postulat de Mme Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone hors TiSA": que ça se voie! » déposé au Conseil communal en date du 1^{er} février 2018. Y est évoqué l'Accord sur le commerce des services, lequel fait l'objet d'une importante opposition de la part de plusieurs collectivités publiques, en Suisse et à l'étranger. Le Conseil communal s'est lui aussi exprimé à deux reprises contre ce projet. Mme Berseth enjoint dès lors la Municipalité à étudier l'opportunité de mieux faire connaître sa désapprobation et d'afficher de manière claire et pérenne sa qualification en tant que "zone hors TiSA".

2. **Accord sur le commerce des services (ACS): définition et enjeux**

L'accord sur le commerce des services (ACS) ou TiSA - Trade in Services Agreement en anglais – est un accord plurilatéral, négocié au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Successeur de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) daté de 1994, l'accord TiSA est une initiative américaine, mise en place en 2012 et qui a pour objectif de libéraliser les services.

Objet de nombreuses critiques relatives à l'opacité de ses négociations – la majorité des informations disponibles ont fuité et été publiées par Wikileaks - il est actuellement discuté par 23 membres de l'OMC¹, dont l'Union européenne, ce qui représente environ 70% du commerce mondial. Par la suite, il est prévu de *multilatéraliser* cet accord, c'est-à-dire de le transposer et de l'appliquer à d'autres membres de l'OMC. Comme le précise le quotidien *Le Monde*, "TiSA vise à réduire au maximum les barrières empêchant les entreprises d'un pays A de mener leurs activités de service dans un pays B, pour stimuler la croissance internationale des entreprises"².

Selon les opposants, le risque sous-jacent à cet accord est que l'on s'éloigne d'une prestation de base réglementée et garantie par l'Etat – avec pour objectif le bien-être de toutes et tous – pour aller vers une maximisation des bénéfices pour les multinationales. En effet, les secteurs concernés par cette libéralisation sont notamment les suivants: l'approvisionnement en énergie, les technologies de l'information et de la communication, l'e-commerce, les services informatiques, le courrier et la livraison, les services financiers et les monopoles publics (Le Monde, 2014)³.

¹ Ces membres, baptisés les *Really Good Friends (RGF)*, sont les suivants: Australie, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Etats-Unis, Hongkong, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pérou, Suisse, Taïwan, Turquie, UE (SECO, 2018)

²Le Monde (2014). *TiSA : un accord géant de libre-échange en discrètes négociations*. [en ligne] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-quand-le-liberalisme-revient-par-la-porte-de-derriere_4452691_4355770.html

³*Idem*.

L'élection de Donald Trump fin 2016 a marqué un tournant dans les négociations TiSA, lesquelles ont dès lors été suspendues. Le retour à une politique plus protectionniste des Etats-Unis, ainsi que le refus de ces derniers d'intégrer la Chine aux négociations en sont les principales raisons. Selon Pascal Lamy, ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC): "Un TiSA sans la Chine n'a pas beaucoup d'importance" (Euractiv, 2017)⁴.

La Suisse s'est engagée dès le début dans les négociations de l'accord TiSA, mais son influence face aux partenaires importants, tels les Etats-Unis et l'UE, paraît limitée. Toutefois, son implication fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires, aux niveaux tant communal, cantonal que fédéral. Les craintes concernent surtout la libéralisation des prestations des services publics, ainsi que les enjeux relatifs aux services financiers et à la protection des données.

3. Historique de l'engagement de la Ville de Renens

L'accord TiSA a déjà été discuté à plusieurs reprises au sein du Conseil communal renanais, à commencer par l'interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz en 2004. Ce dernier faisait alors référence à l'AGCS et souhaitait savoir si Renens avait l'intention de se déclarer "zone hors AGCS", à l'instar de la Commune de Romainmôtier. La Municipalité et le Conseil communal avaient alors adressé une résolution allant dans ce sens au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat, dont les requêtes essentielles étaient les suivantes:

- mise en place d'un moratoire sur les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
- ouverture d'un débat public aux Chambres fédérales impliquant la participation des collectivités locales, des organisations syndicales, sociales, culturelles et des populations.

Par ailleurs, la Ville affirmait sa prise de position contre l'obligation qui aurait pu lui être imposée par l'AGCS de privatiser des services qu'elle considérait devoir rester dans le domaine public et se déclarait comme «zone hors AGCS».

M. Joseph Deiss, Conseiller fédéral alors en charge du Département fédéral de l'Economie, fit part de sa désapprobation relative à la qualification de Renens comme "zone hors AGCS" et informa que le mandat de négociation, et en particulier les concessions que la Suisse entendait offrir à ses partenaires commerciaux, avait été élaboré dans le plein respect des procédures usuelles.

Le sujet est cependant revenu à l'ordre du jour du Conseil communal en 2015 par le biais d'une question à la Municipalité du conseiller M. Didier Divorne. Le requérant mentionnait alors un courrier reçu de la part de l'Association Citoyenne pour la Défense des Usagers du Service public (ACIDUS), laquelle mettait en garde face aux injonctions de cet accord et invitait les communes à faire connaître leurs inquiétudes. Son initiative s'inscrivait ainsi dans la suite d'une interpellation au Grand Conseil vaudois, également déposée par ses soins.

Les réponses du Conseil d'Etat et de la Municipalité étaient similaires, chacun réitérant son opposition à la libéralisation des tâches et missions essentielles de service public sous l'égide de TiSA. Il était alors souligné que la teneur dudit accord n'était pas connue, étant donné que les négociations étaient menées par la Confédération, à l'exclusion des cantons et des communes.

⁴ Euractiv (2017). "Pour Pascal Lamy, les «Trumponomics» ne contamineront pas l'Europe" [en ligne] <https://www.euractiv.fr/section/l-europe-dans-le-monde/news/lamy-trumponomics-wont-contaminate-europe/>

Enfin, la Ville de Renens confirmait son engagement de 2005 et sa volonté de se positionner comme "zone hors TiSA", notamment au travers d'une nouvelle lettre adressée au Conseil fédéral (avec copie au Conseil d'Etat). Elle contestait, entre autres, tout nouvel accord qui engendrerait des privatisations ou démantèlements du service public. La réponse du Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a été semblable à celle de son prédécesseur, affirmant que toute négociation nécessitait un certain degré de confidentialité et que la Suisse prenait en compte les dispositions légales en matière de service public, particulièrement dans les domaines de la santé, des transports publics ou des services postaux.

Renens a ainsi été l'une des premières villes à se déclarer "zone hors AGCS (TiSA)", à l'instar de Carouge, Meyrin et Lausanne. Plusieurs médias ont repris l'information, ce qui a participé à la médiatisation de cette thématique. De même, des manifestations ont eu lieu à Genève en 2016, afin de rassembler les opposants.

4. Mesures envisagées

La Municipalité souhaite poursuivre ce qui a été entrepris au cours des législatures précédentes et maintient son opposition à tout accord de libéralisation du service public. Elle partage ainsi l'analyse de la postulante et reconnaît l'opportunité de rendre son opposition visible. Cependant, elle rappelle également que la marge de manœuvre communale en la matière reste des plus limitées et principalement symbolique.

Ces éléments de réflexion pris en compte et afin de répondre aux demandes du présent postulat, les mesures suivantes sont proposées:

❖ Rédaction d'un article dans le Carrefour Info et d'un communiqué de presse

Le journal communal Carrefour Info est un excellent moyen de communication, accessible par toutes et tous. Distribué en format papier à chaque Renanaise et Renanais, il est également disponible sur le site internet de la Ville, ce qui participe à l'importance de son lectorat. Pour ces raisons, il est proposé de rédiger un dossier spécial visant à rappeler la position de la Municipalité ainsi que l'évolution des négociations, et à mettre en lumière les dangers inhérents à son éventuelle application.

De manière similaire, le collège municipal s'engage à informer la presse et les citoyens et à prendre position contre TiSA dans le cadre du communiqué de presse lié au dépôt du présent préavis.

Il propose également de renseigner régulièrement la population via le site internet et Twitter.

❖ Disposition de présentoirs et de dépliants au sein de l'administration

Le cœur de la communication à ce sujet est prévu au sein même des locaux de la Commune, lieu de rencontre entre le citoyen et l'administration. Il est dès lors envisagé de disposer des dépliants dans les lieux communs, et plus particulièrement dans les réceptions des services. Ainsi, tout citoyen qui se rendra dans les bâtiments communaux aura l'occasion de prendre connaissance de l'opposition de la Ville à la libéralisation des services publics.

Les guichets concernés sont les suivants: Greffe, Secrétariat municipal, Service de la population, Centre Technique Communal, Enfance-Cohésion sociale et Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport.

L'élaboration des dépliants – textes et contenu graphique – ainsi que l'impression seront réalisées par des partenaires externes, en collaboration avec l'Administration générale. Le coût unique est estimé à CHF 4'000.- pour la conception graphique et l'impression. A savoir que les informations

seront actualisées au fil du temps et les dépliants réimprimés, au regard du développement des négociations.

❖ Rappel des engagements pris par la Municipalité dans la brochure « Bienvenue à Renens ». Au cours des dernières années, la Municipalité de Renens a pris plusieurs engagements forts, notamment en faveur du commerce équitable (Label *Fair Trade Town*), de l'utilisation efficace de l'énergie (*Cité de l'énergie*) ou encore de la santé (Label *Commune en santé*). A cela s'ajoute la volonté de défendre les intérêts du service public face aux négociations TiSA. Afin de mettre en exergue ces différentes prises de position, le collège municipal propose d'en rappeler les tenants et aboutissants dans une page dédiée de la brochure *Bienvenue à Renens*, distribuée à tout nouvel habitant et disponible en ligne sur le site de la Ville. Pour rappel, ces engagements sont également inscrits dans le programme de législature 2016-2021.

Enfin, la Municipalité précise qu'elle ne retient pas la proposition d'installer des symboles visibles sur la place publique. En effet, comme décrit ci-dessus, elle préfère agir dans le cadre des locaux de l'administration, et particulièrement dans les réceptions de celle-ci, afin de cibler directement les personnes intéressées par cette thématique. De même, elle considère que cet objet, en raison de sa teneur complexe, nécessite des explications circonstanciées de la part de la Ville, sous la forme d'articles et dépliants, et ne peut se limiter à l'apposition du slogan « Renens, zone hors-TiSA » sur des banderoles ou autres supports de communication.

5. **Incidences financières**

Les mesures envisagées peuvent être prises sur la rubrique budgétaire 1044 "Information et sensibilisation" (CHF 3'000.- sur le compte N° 1044.3185.04 - Conception graphique - et CHF 1'000.- sur le compte N° 1044.3101.01 - Imprimés). Cette charge unique sera d'ores et déjà prélevée en 2019 et cela sans engendrer de dépassement.

6. **Conclusion de la Municipalité**

En raison de l'opacité des négociations relatives à l'accord TiSA, la Municipalité ne bénéficie que d'une marge de manœuvre limitée en la matière. Malgré les mesures institutionnelles mises en œuvre (divers courriers au Conseil fédéral), elle regrette que les communes ne soient pas davantage soutenues et entendues par l'exécutif fédéral. Ce dernier reste très évasif par rapport à la procédure en cours et à ses éventuels impacts.

Dès lors, la Municipalité s'engage, via ses canaux de communication usuels, à poursuivre son engagement et à faire connaître son opposition de principe contre toute atteinte à la qualité des services publics, telle qu'avancée par l'accord TiSA. Elle estime que l'information est le meilleur moyen de maintenir le débat autour de ces négociations, dont l'issue sera cruciale pour la qualité des services rendus à la population.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone hors TiSA": que ça se voie! ».

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 45-2019 de la Municipalité du 6 mai 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Verena Berseth et consorts intitulé « Renens "Zone Hors TISA" : que ça se voie! ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membre de la Municipalité concerné: M. Jean-François Clément